CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E74316** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE 16/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006

Raison sociale : SOCIETE MORLAES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/08/2024

Capital : 100 000

219 RUE DE LA CANTERE
40990 ST VINCENT DE PAUL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX 331428722

Siret : 492 863 394 00077

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7156844

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145842346

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145842346

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 05 58 73 49 00 **Fax :**

Portable : 07 45 13 02 79

Responsabilité légale :
LALANNE HOLDING (813 686 532) / COURREGES DAMIEN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : compta@sarlmorlaes.fr

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 699 181 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	30	10/01/2023
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	3	03/12/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/06/2026 11:18

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025